

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du
8 septembre
2015

Ordre du jour du
8 septembre
2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 8 septembre 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR
Séance du 8 septembre 2015**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Embauche pour un remplacement de congé de maternité
 - 6.3 Permis d'alcool
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue des Bouleaux
 - 7.2 Traverses de motoneiges pour le Club les neiges Lystania
 - 7.3 Invitation pour le déneigement des entrées et des stationnements municipaux
 - 7.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 9 *VARIA*
 - 10.1 Coalition contre le tabac
 - 10.2 Demande de contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»
 - 10.3 Demande de collaboration financière à Place aux jeunes Érables 2015-2016
 - 10.4 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec
- 11 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 12 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

207-09-2015
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

208-09-2015
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

209-09-2015
Présentation des
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12820 à 12860

140 554.21 \$

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Autres paiements effectués par la directrice générale **48 635.09 \$**
Grand total des paiements **189 189.30 \$**

ADOPTÉE

210-09-2015
Embauche pour un remplacement de congé de maternité

ATTENDU que la directrice générale adjointe, Madame Marie Demers, prendra un congé de maternité à compter d'octobre 2015 pour une période d'un an ;

ATTENDU que Madame Nathalie Lizotte, adjointe administrative, a déjà rempli les fonctions lors du premier congé de Madame Demers ;

ATTENDU que Madame Lizotte a accepté de combler le remplacement ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve que le poste soit comblé par Madame Nathalie Lizotte pour le remplacement durant le congé de maternité.

QUE le conseil municipal approuve que Madame Lizotte conserve un poste à temps plein après le retour de Madame Demers.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

211-09-2015
Permis d'alcool

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a obtenu, en avril dernier, un permis de vente d'alcool permanent pour le Centre des loisirs ;

ATTENDU QU'au vue d'informations récentes obtenues auprès de représentants de la Sûreté du Québec, la municipalité a constaté que l'utilisation d'un permis permanent est restreignant et demanderait des heures de ressources additionnelles à chaque événement afin de s'assurer de la conformité de nos opérations en vertu de ce permis ;

ATTENDU QU'avec l'obtention de ce permis, la municipalité souhaitait faciliter la gestion des demandes de permis de réunion, mais il est maintenant évident que c'est le contraire ;

ATTENDU QUE le permis n'a pas été utilisé depuis son entrée en vigueur, puisque celui-ci est valide seulement pour l'intérieur du Centre des loisirs et qu'aucune activité ne s'y est déroulée depuis ce temps ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux d'annuler le permis émis à compter de la présente résolution et demande également le remboursement des frais engagés.

ADOPTÉE

212-09-2015
Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue des Bouleaux

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 327 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 327 décrétant la fermeture d'une partie de la rue des Bouleaux.

ADOPTÉE

213-09-2015
Club les neiges Lystania :

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2015-2016 ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



traverses de
motoneige

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

214-09-2015
Invitation pour le
déneigement
des entrées et
des
stationnements
municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à demander, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux, soit : au bureau municipal, au garage municipal, au réservoir, pour la façade et le stationnement du Centre des loisirs et à l'Édifice Saint-Louis SP A VÉRIFIER pour les saisons, 2015-2016 et 2016-2017.

QU'un prix à l'heure soit également demandé pour les diverses demandes de déneigement supplémentaires qui surviendraient durant la saison.

ADOPTÉE

215-09-2015
Programme
d'aide à
l'amélioration du
réseau routier
municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 30 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

216-09-2015
Coalition contre
le tabac : Motion
demandant au
gouvernement
du Québec
la révision de la
Loi sur le tabac

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE

217-09-2015
Contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le paiement de 50\$ à la Table des aînés de la MRC de l'Érable pour l'organisation de la «Journée internationale des personnes âgées. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

218-09-2015
Demande de collaboration financière à Place aux jeunes Érable 2015-2016

CONSIDÉRANT les engagements de notre municipalité dans la Stratégie 2015-2020 ;

CONSIDÉRANT les engagements de Place aux jeunes dans l'aide apporté pour l'atteinte de nos engagements ;

CONSIDÉRANT l'importance d'unir nos forces pour l'atteinte de l'objectif « On vise dans le 1000 » ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de contribuer à Place aux jeunes pour un montant de 850\$. Cette dépense sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999) et sera déboursée en janvier 2016.

ADOPTÉE

219-09-2015
Tournoi de golf de la Sûreté du Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal ne participera pas au tournoi de golf de la Sûreté du Québec pour l'année 2015, mais autorise le paiement d'un don de 150\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

220-09-2015
Adoption du procès-verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

221-09-2015
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 8^e jour de septembre 2015

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière